

Arrêté 2021-145

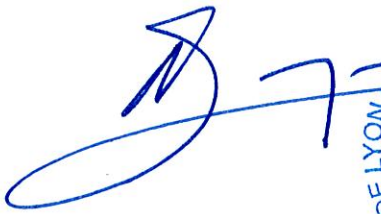

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'université Lumière Lyon2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** les statuts du SUAPS adoptés par le Conseil d'administration en sa séance 28 avril 2017 ;
- Vu** l'arrêté 2020-175 du 16 novembre 2020 nommant M Sébastien VALIN et Mme Catherine LEROUX administrateurs provisoires du SUAPS ;
- Vu** l'avis 2021-04 du Conseil des Sports en date du 20 mai 2021 portant proposition de nomination du Directeur et de la Directrice adjointe du SUAPS,

Arrête :

- Article 1 :** Sur proposition du Conseil des Sports réuni le 20 mai 2021, M Sébastien VALIN et Mme Catherine LEROUX sont respectivement nommé.es Directeur du SUAPS et Directrice adjointe du SUAPS.
- Article 2 :** Leur mandat, d'une durée de 2 ans, prend effet à compter de la date de signature du présent arrêté.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera diffusé au sein de l'Université et publié sur le site internet de l'Université.

Fait à Lyon, le 26 mai 2021

Nathalie DOMPNIER